

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE FREDERICTON**

LUNDI 26 SEPTEMBRE 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton, tenue le lundi 26 septembre 2011 à 19 h 33 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

PRÉSENCES

Présences

Conseil :

Monsieur le maire Brad Woodside, le maire adjoint David Kelly et les conseillers municipaux Stephen Chase, Jordan Graham, Bruce Grandy, Steven Hicks, Dan Keenan, Stephen Kelly, Marilyn Kerton, Tony Whalen et Mike O'Brien.

Personnel :

Brenda L. Knight, secrétaire municipale
Chris MacPherson, administrateur municipal par intérim
Barry MacKnight, chef de police
Philip Toole, chef des pompiers
Wayne Tallon, directeur – Services communautaires
Frank Flanagan, directeur – Services d'aménagement
Jane Blakely, directrice – Services généraux
Michelle Brzak, avocate municipale
Sean Lee, gestionnaire – Services d'ingénierie
Marcello Battilana, urbaniste principal – Services d'aménagement

Absences :

Scott McConaghy, conseiller municipal
Eric Megarity, conseiller municipal

APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

Approbation de
procès-verbaux

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du conseil municipal du 25 juillet et du 8 août 2011 soient approuvés comme présentés. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRIÈRE

Prière

Le révérend Paul Ross dit la prière.

RÉCOMPENSES POUR 25 ANNÉES DE SERVICE

Monsieur le maire rend hommage à Linda Cole, assistante administrative au Service de police, mentionnant certaines de ses réalisations professionnelles à la Ville; il lui offre un certificat encadré, une montre et une épingle en étain.

Le maire et les conseillers félicitent M^{me} Cole.

Récompenses pour
25 années de service

CÉRÉMONIE DE REMISE DES MÉDAILLES COMMERCE VERTS

Le maire Brad Woodside rend hommage à sept entreprises de Fredericton et leur remet la médaille d'or du programme Commerce verts de la Ville. Les entreprises lauréates sont :

- Brewbakers Restaurant
- Cedar Tree Café
- Delta Fredericton
- Centre de réservations du Delta
- Fredericton Wellness Clinic
- Precision Pilates
- What on Earth Jewellers

Cérémonie de remise des
médailles Commerce Verts

TOURNÉE NATIONALE DES PORTRAITS HONORIFIQUES

Réception d'une demande d'approbation de Victoria Andrews, au nom de Kin Canada, visant la tenue d'un événement dans le cadre de la Tournée nationale des portraits honorifiques le 8 octobre 2011.

Avant le vote sur la motion, M^{mes} Andrews (présidente) et Kimberley Henderson-Berry (vice-présidente) présentent une vidéo sur les portraits honorifiques (*Portraits of Honour – Honours our 157 Fallen Canadian Forces Soldiers, Sailors and Aircrew*).

Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à Kin Canada la permission de présenter des portraits de soldats canadiens aux résidents de Fredericton dans le cadre de la tournée nationale des portraits honorifiques, à la place des Officiers le samedi 8 octobre 2011.

Tournée nationale des
portraits honorifiques

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**EXAMEN DE L'EMPLACEMENT DE LA TOUR DE
TÉLÉCOMMUNICATION – 131, ALLÉE DUNCAN**

Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par le maire adjoint David Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil ordonne au personnel municipal de délivrer un permis de construire à Altus Group, travaillant pour le compte de Bell Mobility, pour l'érection d'une nouvelle tour de télécommunication autoportante de 35 m (115 pi), au 131, allée Duncan, comme le montrent les plans ci-joints, sous réserve de l'approbation par le personnel des plans certifiés par un ingénieur agréé et Industrie Canada.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE ET MODIFICATION DE
ZONAGE – 286, RUE MAIN, 15 ET 25, AVENUE CITY VIEW
(LABRECHE PATTERSON & ASSOCIATES)**

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2), afin de rezoner le terrain sis au 286, rue Main, et aux 15 et 25, avenue City View, de zone industrielle des services (S.I.) à commerciale routière (H.C.), et à modifier la zone H.C. au 286, rue Main, et aux 15 et 25, avenue City View, en vue de permettre l'aménagement d'un parc à bois débité ainsi que la construction d'un garage et d'une annexe au magasin de détail du 286, rue Main, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.768

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE l'arrêté n° Z-2.768, modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en premier lieu.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE l'arrêté n° Z-2.768, modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en deuxième lieu.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Examen de l'emplacement de la tour de télécommunication – 131, allée Duncan

Audience publique – rezonage et modification de zonage – 286, rue Main, 15 et 25, avenue City View (Labreche Patterson & Associates)

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.768

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.768

PROCLAMATIONS

Monsieur le maire Brad Woodside lit les proclamations suivantes :

SEMAINE DE LA SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

ATTENDU QUE le district scolaire 18 et tous les gens de Fredericton ont à cœur la sécurité de leurs enfants, qu'ils considèrent comme ce qu'ils ont de plus précieux;

QUE les écoles fournissent aux enfants toutes les mesures de sécurité possibles tant à l'école que sur son chemin;

QUE les consignes et habitudes de sécurité sont régulièrement passées en revue avec les élèves en tant que partie intégrante d'un milieu d'apprentissage sûr.

POUR CES MOTIFS, je Brad Woodside, maire de Fredericton proclame par la présente la période du **3 au 7 octobre 2011 Semaine de la sécurité dans les écoles à Fredericton** et presse la population de la région de l'appuyer.

SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET JOUR EN HOMMAGE AU PERSONNEL DE SÉCURITÉ-INCENDIE

ATTENDU QUE des concitoyens dévoués collaborent avec le personnel bénévole, professionnel et industriel de sécurité-incendie en tant que « partenaires pour la prévention des incendies » afin de réduire les pertes de vie, la destruction de biens et les dommages à l'environnement;

QUE comparativement à celles d'autres nations industrialisées, le Canada subit des pertes causées par les incendies trop élevées, d'où l'importance d'améliorer les mesures de prévention;

QU'il est préférable que l'information sur les causes des incendies et sur les mesures préventives soit largement diffusée durant une période donnée de l'année;

QUE la Semaine de la prévention des incendies de 2011 a pour thème « C'est la Semaine de la prévention des incendies – Protégez votre famille ».

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, désigne la période du **9 au 15 octobre 2011, Semaine de la prévention des incendies**, et le samedi **15 octobre 2011, Jour en hommage au personnel de sécurité-incendie**, pour remercier le personnel de sécurité-incendie canadien de ses nombreux services, et j'invite la population de Fredericton à participer aux activités de prévention des incendies à la maison, au travail et à l'école.

Proclamations

Semaine de la sécurité à l'école

Semaine de prévention des incendies et Jour en hommage au personnel de sécurité-incendie

EXERCICE MILITAIRE

Exercice militaire

Réception d'une demande de permission du major J.C. A. Bolduc de la BFC Gagetown, visant la tenue d'un exercice militaire dans des secteurs prédéterminés du centre-ville le 28 octobre 2011.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à l'école d'infanterie, CIC-BFC Gagetown (DP 3B), la permission de tenir son entraînement militaire (exercice d'observation en milieu urbain) dans le secteur de la rue Queen et de la place des Officiers au centre-ville de Fredericton le vendredi 28 octobre 2011 de 9 h à 16 h, ET QUE le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter le document ci-joint intitulé « Right of Use ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**COLLECTE DE DENRÉES – ÉGLISE BAPTISTE DE DOUGLAS**

Collecte de denrée – église baptiste de Douglas

Réception d'une demande de permission de Dan Pyke, pasteur auprès des jeunes de l'Église baptiste de Douglas, visant la tenue d'une collecte de denrées le 31 octobre 2011.

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée aux membres de l'Église baptiste de Douglas la permission de solliciter les résidences de la région de Fredericton pour soutenir la Banque alimentaire de Fredericton, le lundi 31 octobre 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**CONFIRMATION D'ARRÊTÉ**

Confirmation d'arrêté

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, qui réaffirme sa position relativement à l'arrêté suivant :

1. Arrêté n°Z-2.768 – 286, rue Main et 15-25, avenue Cityview (Labreche Patterson & Associates)

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyée par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE CONDITIONS – 1430-1650, RUE REGENT – CORBETT CENTRE (GENIVAR INC.)

Modification des conditions – 1430-1650, rue Regent – Corbett Centre (Genivar Inc.)

À sa réunion du 21 septembre 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Genivar Inc., au nom de RioCan Management Inc. et de l'Université du Nouveau-Brunswick pour les 1430-1650, rue Regent, et en recommande l'approbation.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyée par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, daté du 22 septembre 2011, concernant une demande de Genivar Inc., au nom de RioCan Management Inc. et l'Université du Nouveau-Brunswick, visant la modification de conditions pour la propriété sise aux 1430 – 1650, rue Regent, telles que modifiées par le conseil municipal le 22 juin 2009 en ce qui a trait à l'arrêté Z-2.477, comme adopté par le conseil municipal le 22 août 2005, arrêté figurant dans une entente conclue conformément à l'article 39, soit remodifié par l'abrogation et le remplacement de la condition (rr) comme suit :

- rr) (i) Malgré le paragraphe rr) (ii), assurer la conformité de l'affichage aux exigences pertinentes de l'arrêté Z-2, Arrêté de zonage de The City of Fredericton, et obtenir un permis pour chaque enseigne, à l'exception des enseignes directionnelles, lesquelles sont exclues de cette obligation, mais dont l'emplacement doit être à la satisfaction de l'agent d'aménagement.**
- (ii) Les enseignes de façade (en entablement) sont permises sur toutes les façades d'un bâtiment pourvu qu'elles donnent directement sur une rue publique, une rue privée ou un stationnement.**

ainsi que les conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyée par le conseiller Tony Whalen que, ATTENDU QUE, pendant la séance du 26 septembre 2011, le conseil a reçu un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant que les conditions stipulées à l'alinéa rr) et énoncées à l'annexe « A », lesquelles ont été adoptée par le conseil à sa réunion du 22 juin 2009, figurent dans une entente de développement

conclue conformément à l'article 39, se rapportent à l'arrêté n° Z-2.477 qui a été adopté par le conseil au cours de la séance du 22 août 2005 et s'appliquent au terrain sis au 1430-1650, rue Regent, soient abrogées et remplacées par de nouvelles conditions stipulées à l'alinéa rr), énoncées à l'annexe « B » ci-jointe et faisant partie de la présente résolution, en vue de permettre l'installation d'enseignes sur plus de deux côtés des bâtiments. Par conséquent, il est également entendu qu'une nouvelle entente de développement soit conclue en vertu de l'article 39;

QUE le paragraphe 39(3) de la *Loi sur l'urbanisme* exige qu'un avis public soit donné relativement à la modification prévue des conditions stipulées en application de l'article 39 de la Loi.

IL EST RÉSOLU qu'un avis public relatif au projet de modification des conditions soit donné conformément à l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* et que l'examen des objections ou des appuis au projet de modification des conditions ait lieu à la réunion ordinaire du conseil du lundi 24 octobre 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les annexes « A » et « B » sont jointes aux présentes comme **Appendice 1.**

**MODIFICATION DE ZONAGE – 711, CHEMIN WOODSTOCK
(JAMES MARK COMMERCIAL REALTY)**

À sa réunion du 21 septembre 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de James Mark Commercial Realty Ltd., au nom d'Officer Interiors Group, pour le terrain du 711, chemin Woodstock, et en recommande l'approbation.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyée par le maire adjoint David Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, daté du 22 septembre 2011, concernant une demande de modification de la zone d'espaces verts de James Mark Commercial Realty Ltd., au nom d'Officer Interiors Group, afin de permettre l'établissement d'un bureau-conseil pour la conception de bureaux et la fourniture de machines de bureau au 711, chemin Woodstock ainsi que des conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Modification de zonage –
711, chemin Woodstock
(James Mark Commercial
Realty)

Résolution

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyée par le maire adjoint David Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE, ATTENDU QUE pendant la séance du 26 septembre 2011, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant de modifier la disposition relative à la zone d'espaces verts (O.S.) prévue à l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, afin de permettre l'établissement d'un bureau-conseil pour la conception de bureaux et la fourniture de machines de bureau sur la propriété située au 711, chemin Woodstock, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 24 octobre 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 2**.

REZONAGE ET LOTISSEMENT – PROLONGEMENT DE LA PROMENADE DRAMMEN (CBCL LIMITED)

À sa réunion du 21 septembre 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de CBCL Ltd. relative à une partie de terrain située en bordure d'un prolongement de la promenade Drammen, et en recommande l'approbation.

Proposé par le maire adjoint David Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, daté du 22 septembre 2011, concernant une demande de CBCL Ltd. pour les NID 01490333 et 75000182 sis en retrait du prolongement de la promenade Drammen comme suit : rezoner une partie du terrain de zone résidentielle deux d'aménagement différé (R-2-H) à zone résidentielle 2 (R-2), résidentielle 2-A (R-2A) et résidentielle 3 (R-3); rezoner une partie

Résolution

Rezonage et lotissement –
prolongement de la
promenade Drammen
(CBCL Limited)

du terrain de R-2-H à zone de Parc (P); rezoner une partie du terrain de P à R-3, rezoner une partie du terrain de R-2-H à espaces ouverts (O.S.); ET que le 8 % des terres publiques soit cédé sous forme de terrain et d'argent, et que l'emplacement des voies publiques (figurant au plan IV) soit aussi cédé à la Ville en vue de créer 166 parcelles constructibles, ainsi que les conditions recommandées.

Il est en outre recommandé que soit approuvée, conformément au paragraphe 43 de la *Loi sur l'urbanisme* et avec l'accord du Comité consultatif sur l'urbanisme concernant la cession (vente) de terrain à des fins publiques, la demande de cession de terrain à des fins publiques de CBCL Ltd., soit la « parcelle A » indiquée au plan V joint au rapport d'urbanisme 108/11, de façon à faciliter la création d'un parc offrant plus d'espace aisément utilisable selon la configuration, comme le montre le plan IV ci-joint.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par le maire adjoint David Kelly, appuyé par le conseiller Dan Keenan, ATTENDU QUE pendant la séance du 26 septembre 2011, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n^o Z-2 relatif au zonage de Fredericton afin de modifier le zonage d'une parcelle de terrain sise dans le prolongement de la promenade Drammen de zone résidentielle 2-H (R-2H) à résidentielle 2 (R-2), résidentielle 2-A (R-2A), résidentielle 3 (R-3), de parcs (P), d'espaces verts (O.S.) et de zone de parcs (P) à résidentielle 3 (R-3), comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des modalités et conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n^o Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis au public; et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 24 octobre 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 3**.

RÉAPPROBATION DE LOTISSEMENT – 1530, CHEMIN LINCOLN (EDOUARD GEBRAEL)

À sa réunion du 21 septembre 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande d'Edouard Gebrael, en ce qui a trait au terrain du 1530, chemin Lincoln, et en recommande l'approbation.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le 8 % des terres publiques soit pris sous forme d'argent en ce qui a trait à la demande de lotissement d'Edouard Gebrael visant à créer cinq (5) parcelles de zone résidentielle deux (R-2) au 1530, chemin Lincoln.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPROBATION D'ODONYME – PROMENADE LANGILLE DRIVE (OAK RIDGE MANUFACTURING LTD.)

À sa réunion du 21 septembre 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande d'Oak Ridge Manufacturing Ltd., et en recommande l'approbation.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyée par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton approuve la recommandation du Comité consultatif sur l'urbanisme de nommer « promenade Langille Drive » la voie publique de la nouvelle construction résidentielle accessible depuis la promenade Valcour, comme le montre le plan I ci-joint.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Plan I est joint aux présentes comme **Appendice 4**.

APPROBATION D'ODONYMES – PROMENADE SILENT HILLS DRIVE ET PROMENADE WHISPERWOOD DRIVE

À sa réunion du 21 septembre 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Colpitts Developments Limited, et en recommande l'approbation.

Réapprobation de lotissement – 1530, chemin Lincoln (Edouard Gebrael)

Approbation d'odonyme – promenade Langille Drive (Oak Ridge Manufacturing Ltd.)

Approbation d'odonymes – promenade Silent Hills Drive et promenade Whisperwood Drive

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton approuve la recommandation du Comité consultatif sur l'urbanisme de nommer « promenade Silent Hills Drive » et « promenade Whisperwood Drive » les voies publiques de la nouvelle construction résidentielle accessible depuis la promenade Mooers, comme le montre le plan 1 ci-joint.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Plan I est joint aux présentes comme **Appendice 5**.

RECONDUCTION – DEMANDE DE PRIX Q42-9 – DÉNEIGEMENT, SALAGE ET SABLAGE À L'ARÉNA LADY BEAVERBROOK

Reconduction – demande de prix Q42-9 – contrat adjugé à Douglas J. Kelly

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise le renouvellement du contrat découlant de la demande de prix Q42-9 – déneigement, salage et sablage à la patinoire Lady Beaverbrook pour la Ville de Fredericton – avec Douglas J. Kelly, soumissionnaire moins-disant et ayant obtenu la meilleure note, pour une période d'un an, soit du 15 novembre 2011 au 15 mai 2012, pour le prix total proposé de 5650 \$, TVH comprise, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOMINATION – PRÉSIDENT DES RÉUNIONS DU COMITÉ PLÉNIER SUR LE BUDGET

Nomination – président des réunions du comité plénier sur le budget

Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton nomme le conseiller et président du Comité des finances et de l'administration Jordan Graham au poste de président des réunions du comité plénier sur le budget dans le cadre des discussions préparatoires au budget 2012 qui débiteront le 3 octobre 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DU CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES POUR FAIRE RESPECTER LES ARRÊTÉS DE LA VILLE DE FREDERICTON

Nomination du
Corps canadien des
commissionnaires pour faire
respecter les arrêtés de la
Ville de Fredericton

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton **QUE** le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton ordonne par la présente que Gary Martin Brian soit nommé agent d'exécution des arrêtés conformément à l'article 14 de la *Loi sur la Police*, afin de faire respecter les arrêtés suivants :

- Arrêté n° R-6, arrêté portant sur la réglementation des propriétaires et exploitants de taxi de Fredericton, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté n° S-9, Arrêté visant à prévenir les nuisances, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté n° T-6, Arrêté concernant les autobus publics, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté n° T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, et les modifications s'y rattachant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DESIGNATIONS – RÉPERTOIRE LOCAL DES LIEUX PATRIMONIAUX

Désignations – Répertoire
local des lieux patrimoniaux

Proposé par le conseiller municipal Stephen Chase, appuyé par le conseiller Jordan Graham **QUE** le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que les propriétés suivantes soient inscrites au répertoire local des lieux patrimoniaux :

1. 7, rue Brookmount, Sunshine Diner
2. 63, rue McKeen
3. 123-125, rue McKeen
4. 206, avenue Odell

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-1, ARRÊTÉ VISANT À RÉGLEMENTER LA CIRCULATION (ZONES DE LIVRAISON COMMERCIALE, DE TAXI ET D'ARRÊT MINUTE – PALAIS DES CONGRÈS ET ROUTE POUR CAMIONS RUE CLIFFE)

Modification de l'arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation (zones de livraison commerciale, de taxi et d'arrêt minute – Palais des congrès et route pour camions rue Cliffe)

Troisième lecture de l'arrêté n° T-1.54

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE l'arrêté n° T-1.54, modifiant l'arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture de l'arrêté n° T-1.54 par numéro d'article

L'arrêté n° T-1.54 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 6**.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE l'arrêté n° T-1.54, modifiant l'arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° T-1.54

ABSENCE DE CONSEILLERS

Absence de conseillers

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Bruce Grandy QUE les conseillers Eric Megarity et Scott McConaghy soient excusés et dispensés de la pénalité prévue par l'arrêté n° A-2. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Proposé par le maire adjoint David Kelly, appuyé par le conseiller municipal Stephen Kelly QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 24.

Secrétaire de séance : Karen Garrett

(Sgd.) Brad Woodside

Brad Woodside,
Maire

(Sgd.) Brenda L. Knight

Brenda L. Knight,
Secrétaire municipale